

La formation en Soins infirmiers

Formalités administratives Modalités de Sélection

Arrêté du 31 juillet 2009 modifié notamment par l'arrêté du 16 décembre 2020 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

Modalités d'admission

Public concerné :

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins au 31 décembre 2022.

Formation initiale:

Futurs bacheliers:

Titulaires du Baccalauréat ou de l'équivalent ;

Candidats étrangers bacheliers (attestation niveau de langue B2 française). \$\bigsir \text{Inscription sur PARCOURSUP à partir du 20/01/2022}\$

Formation Professionnelle Continue:

Personnes en reconversion justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale (bacheliers ou non bacheliers).

⇔Epreuves de sélection

Les bacheliers peuvent s'inscrire par la voie formation professionnelle continue et PARCOURSUP



Modalités de sélection

Formation initiale: (PARCOURSUP)

- Une commission régionale d'examen des vœux se regroupe pour étudier les dossiers et ordonne les candidatures retenues via PARCOURUP

Formation professionnelle Continue : (Personnes en reconversion justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale (bacheliers ou non bacheliers).

Les épreuves de sélections (sous réserve des conditions sanitaires) :

- Un entretien de 20 minutes portant sur l'expérience professionnelle du candidat
- Une épreuve écrite comprenant :
 - Une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social (30 minutes)
 - Une sous-épreuve de calculs simples (30 minutes)



L'admission

L'admission définitive est subordonnée à :

- La production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé (liste fournie par L'IFSanté) attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine;
- La production, avant la date d'entrée au premier stage, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination (cf. dossier d'inscription).



Constitution du dossier

Vous seront notamment demandés :

- . Une copie d'une pièce d'identité;
- . Une copie du(des) diplôme(e) obtenu(s);
- . Les attestations employeur(s) et attestation(s) de formations continues ;
- . Une lettre de motivation manuscrite ;
- . Un curriculum vitae ;
- . Un document manuscrit relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages ;
- . Selon votre situation, vos attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de votre employeur (ou vos employeurs) ;



... Constitution du dossier, suite:

. Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation ;
Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maitrise du français à l'oral;

Vous pouvez joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aidesoignant;

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez demander, lors du dépôt de votre dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien.



Les dates à retenir

Mise en ligne du dossier de sélection : le 20 JANVIER 2022
--

wise en lighe du dossiel de selection : le 20 DAIVILIT 2022	
Ouverture des inscriptions	20 JANVIER 2022
Clôture des inscriptions	20 FEVRIER 2022
Entretien	Selon convocation du 21 FEVRIER au 31 MARS 2022
Epreuves écrites	16 MARS 2022 . De 14h00 à 14h30 : rédaction et/ou réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social . De 15h00 à 15h30 : calculs simples Sous réserve d'un aménagement des modalités de ces épreuves
Affichage des résultats des épreuves de sélection	02 juin 2022 à 10h00



Les financements

<u>Le coût de la formation</u> de 6 900 € (tarif 2022) (Auto financement ou Financement Conseil Régional) ou 7200 € (financement employeur) peut être pris en charge par :

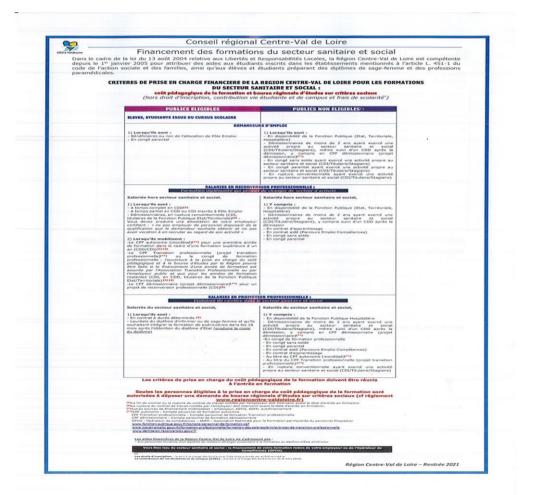
- * le Conseil Régional, sous réserve de critères (voir diapositives suivantes) °;
- * l'Employeur;
- les organismes finançant la formation professionnelle continue.

<u>Des aides ou indemnités</u> pendant les formations peuvent être accordées, sous réserve de critères, par :

- * le Conseil Régional (bourses et fonds social);
- le Pôle Emploi (indemnités journalières).



A titre d'information, financement 2021-2022





Vous pourrez télécharger le dossier d'inscription pour la sélection à partir du 20 JANVIER 2022 sur notre site, ou venir le chercher à l'institut;

Celui-ci sera à renvoyer à l'Institut le 20 FEVRIER 2022, au plus tard (le cachet de la poste faisant foi).



Nous contacter:

Par téléphone au 02-37-30-30-86

Par mail: secifsi@ch-chartres.fr

Merci de votre visite

